

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 106 (1961)
Heft: 8

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» C'est avec stupéfaction que nous avons entendu M. Amrouche certifier avec une assurance qui pouvait bien forcer la conviction chez les auditeurs suisses qu'à sa connaissance « il n'y avait pas d'hypothèque de l'Est sur le GPRA ».

» Les trois confrères présents restèrent muets, alors qu'il eût été facile de rappeler à M. Amrouche que Fehrat Abbas a, le 29 septembre 1960, lors de son voyage en Chine, abordé le problème des rapports idéologiques du GPRA avec l'Est et qu'il a dit textuellement : « Pour se libérer de toutes les formes de domination coloniale, » le peuple algérien a donné à sa lutte une forme active directe et » révolutionnaire. Ainsi tout en faisant éclater les structures coloniales imposées par l'envahisseur français, il a élaboré les premiers éléments d'une révolution politique et sociale qui s'inscrit dans le mouvement général qui porte, à travers le monde, tous les pays colonisés vers l'indépendance et les peuples asservis vers le socialisme. »

» M. Amrouche ne connaît certainement pas, ou ne veut pas connaître cette déclaration qui inscrit le GPRA dans le mouvement mondial marchant au « socialisme » (ce mot doit être compris dans son contexte oriental sans doute possible).

» Nous espérions que les autres journalistes participant à cet entretien reprendraient M. Amrouche sur ce point extrêmement important.

» Mais ce fut le silence !

» Si le GPRA « a élaboré les premiers éléments d'une révolution politique » dont l'aboutissement est le « socialisme » (version sino-soviétique), on doit, pour informer convenablement les auditeurs, parler d'une hypothèque de l'Est sur le FLN. »

Mft

Informations

Société Suisse des Officiers **Communiqué du nouveau comité central**

Le nouveau comité central s'est réuni, pour la première fois, les 30 juin et 1 juillet à Berne, sous la présidence du colonel EMG Th. Gullotti. Il a désigné, pour la période 1961-1964, le capitaine EMG R. Lüthi, Berne, comme « secrétaire central » et le lt.-colonel A. Knobel, Berne, en qualité de « caissier central ». Il a également nommé les présidents des commissions permanentes et spéciales.

Au cours d'une discussion générale sur l'activité future de la SSO et des buts à atteindre durant les prochaines années les tâches suivantes ont été précisées :

a) *Travaux intéressant la défense nationale :*

- Collaboration à l'étude des problèmes que pose la mise en œuvre de l'*Organisation des troupes 61* ».
- Etude de la question de l'équipement atomique de notre armée (lutte contre l'initiative antiatomique). Une commission spéciale a été constituée qui s'occupera de tous les problèmes de la guerre thermo-nucléaire.
- Mesures à prendre en vue de la défense de notre espace aérien : le colonel-divisionnaire Uhlmann continuera à présider la commission spéciale chargée d'étudier les problèmes de notre défense aérienne. Concernant la « défense contre avions », le comité central prendra position face au projet officiel dès que le Conseil fédéral le soumettra aux Chambres fédérales.
- Instruction des cadres et de la troupe selon l'OT 61, en tenant compte de l'insuffisance de nos places de tir et d'exercice.
- Etude et mise au point de « plans d'action » dans le domaine de la défense spirituelle du pays (par exemple : mesures concrètes à prendre pour la lutte contre la guerre subversive). S'agissant de la défense spirituelle du pays, de tels problèmes relèvent essentiellement du « centre de coordination » récemment créé.

b) *Instruction des officiers hors service :* la SSO continuera à soutenir l'activité de ses sections par l'organisation de conférences, de cours spéciaux, d'exercices divers et de concours d'orientation de nuit.

Par ailleurs et dans le cadre de son activité générale, le comité central attache une importance capitale à renforcer, en étroite collaboration avec nos sociétés d'officiers cantonales et celles de nos armes spéciales, la valeur et la capacité défensives de notre pays.

Enfin, le comité central a été unanime à rejeter le projet du Conseil fédéral sur une nouvelle réglementation de la « protection civile », lequel propose l'incorporation obligatoire dans ce service des hommes libérés de leurs obligations militaires.

Après un exposé détaillé du colonel-divisionnaire Uhlmann sur l'état actuel de notre défense aérienne et les multiples problèmes qu'elle suscite, le comité central a décidé d'adresser au chef du DMF une lettre lui recommandant vivement la requête de la « Société suisse de technique militaire » proposant la création d'un « modèle » facilitant l'étude de la conduite du combat aérien. Un tel instru-

ment doit donner à nos spécialistes la possibilité de prendre des décisions sur les modalités de la défense de notre espace aérien, en exploitant le résultat de leurs analyses scientifiques et des calculs mathématiques.

Bibliographie

Les revues

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift. Juni 1961, № 6.

Einfluss der modernen Technik auf den Gebirgskampf unter besonderer Würdigung der Hubschrauber : Major iG Norbert Stampfer, Innsbruck. — Beobachtung und Sicherung im Artillerie-Stellungsraum : Oberst C. Séquin. — Etwas über die Instruktionsoffiziere. — Überraschungen um Brücken und Flüsse : Hptm. i. Gst. W. Schaufelberger. — Die künstlichen Satelliten als Kampfmittel : J. Pergent. — Der psychologische Krieg : Oblt. Oskar Reck. — Flugwaffe und Fliegerabwehr : Verhinderung feindlicher Helikopter-Landungen : Oberst. H. Wettstein. — Aus aus ländischer Militärliteratur : Die Ausbildung von Helikopterpiloten in Frankreich. — Minenlegen mit Helikoptern. — Ausländische Armeen. — Literatur. — Zeitschriften.

Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift, Juli 1961, № 7.

Inhalt : Vertrauen in die Armee. — Nochmals : Die militärische Bedrohung der Schweiz im Zweiten Weltkrieg : Oberstlt. i. Gst. H. R. Kurz. — Erfahrungen mit einer motorisierten Aufklärungsabteilung : Hptm Max Affolter. — Führung und Übermittlung : Major E. Brun. — Einsatzprobleme des 8,1 cm Minenwerfers : Major Rudolf Blocher. — Möglichkeiten und Grenzen der ABC-Waffen : Major P. Naeff. — Begleite deinen Mitarbeiter : Oberst Karl J. Walde. — Neue Disziplinar- und Dienstordnung der Sowjetarmee. — Flugwaffe und Fliegerabwehr ; Flab-Schutz der Panzer-Truppe : Hptm H. Nägeli. — Aus ausländischer Militärliteratur : Der sowjetische Spähpanzer PT 76. — Ausländische Armeen. — Literatur. — Zeitschriften.

Armee - Motor /Armée - moteur, juli 1961, № 7.

Inhalt /Sommaire : Die Mechanisierung und Motorisierung in der neuen Truppenordnung : Oberst E. Studer. — Einheitschassis für gepanzerte Fahrzeuge ? : Major E. Varrone. — Zur Zollrückerstattung berechtigte Motorfahrzeuge. — Aktuelles - Actualités. — Ausbildungsfragen. — Gesellschaftsnachrichten. — Ecke der Fahrerinnen.

Armee - Motor /Armée - moteur, août 1961, № 8.

Inhalt /Sommaire : Vielstoff-Motoren : Richard M. Ogorkiewicz. — Engins-fusées sur véhicules chenillés : J. Pergent. — Leichtmetall-Unterstände : K. Guler. — Literatur. — Aktuelles - Actualités. — Motorsplitter. — Gesellschaftsnachrichten. — Ecke der Fahrerinnen.

Le major Widmer, de Zurich, a présenté un rapport provisoire sur l'activité de la commission pour les places de tir et d'exercices. Alors que pour l'infanterie, le problème des places de tir ne paraît pas insoluble, on n'est plus guère en mesure de faire face aux besoins de la DCA moderne, et surtout de l'arme blindée.

La Confédération doit s'assurer le plus rapidement possible les places de tir indigènes encore disponibles par voie d'achat ou même par voie d'expropriation. Il convient qu'elle examine sérieusement la solution d'une place de tir pour les blindés sur un territoire étranger proche de nos frontières. Le rapport final de la commission donnera au Comité central l'occasion d'une démarche éventuelle auprès des autorités militaires compétentes.

Au surplus le Comité central a soumis à un examen approfondi les directives à donner aux diverses commissions de la SSO. Un code d'urgence a été défini pour le choix des thèmes à faire traiter par les conférenciers. La commission des sports examinera le problème de la préparation physique hors service de tous les officiers; elle fera des propositions sur cet objet. La commission chargée de la lutte contre l'initiative visant à interdire l'arme atomique va entreprendre incessamment ses travaux d'approche sous la direction du colonel-divisionnaire de Diesbach et en étroite collaboration avec la Société suisse des sous-officiers.

Rectification

Dans le précédent communiqué sur la première session du Comité central de la Société suisse des officiers (R. M. S. N° 8, p. 415), une erreur de traduction s'est glissée. Au lieu de lire :

« Enfin, le comité central a été unanime à rejeter le projet du Conseil fédéral sur une nouvelle réglementation de la « protection civile », lequel propose l'incorporation obligatoire dans ce service des hommes libérés de leurs obligations militaires. »

il faut lire :

« Enfin, le comité central a approuvé dans son ensemble le projet de loi du Conseil Fédéral sur une nouvelle réglementation de la « protection civile »; en revanche, il a repoussé la proposition d'incorporer dans ce service tous les hommes libérés de leurs obligations militaires. »